

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - sans mention

Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS (module 1)	Enseignant-e-s	semestres				examens	heures de cours	crédits ECTS
		19	20	20	21			
		A	P	A	P			
Enseignements en français :								
Aménagement du territoire et droit public (pêche) des constructions	B. Bovay					O	56	6
Analyse économique du droit	L. Bieri					O	56	6
Arbitrage en droit du sport	A. Bonomi / D. Mavromati					E	56	6
Contentieux international	A. Bonomi / E. Lein					E	56	6
Droit constitutionnel comparé (donné une année/2 : présentations A19/A21)	A.C. Favre					O	28	3
Droit aérien	F. Schubert					O	28	3
Droit bancaire	C. Lombardini					O	56	6
Droit constitutionnel comparé (donné une année/2 : présentations A19/A21)	V. Martenet					O	28	3
* Droit de l'arbitrage	A. Bonomi					O	56	6
Droit de l'énergie en droit suisse et en droit de l'Union européenne	E. Poltier / R. Born					O	56	6
Droit de l'environnement	A.C. Favre					O	56	6
Droit de l'immobilier	Th. Dubois					O	56	6
Droit de la concurrence suisse et européen	A. Heinemann / V. Martenet					O	56	6
Droit de la consommation	A.C. Fornage					O	28	3
Droit des assurances privées	V. Brulhart					O	56	6
Droit des assurances sociales	B. Hummer					O	56	6
Droit des étrangers	M.S. Nguyen					O	56	6
Droit des marchés publics	NN					O	28	3
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations A19/P21)	A. Morin					E	56	6
Droit des relations Suisse - Union européenne	F. Maiani					E	56	6
Droit des télécommunications	S. Bondallaz					O	28	3
Droit du commerce international	K. Druckman					O	56	6
Droit du travail	R. Wyler					O	56	6
Droit et éthique de la profession d'avocat	J. Bénédicte					O	28	3
Droit fiscal du patrimoine	Y. Noël / J.Ph. Krafft / M. Monod					O	56	6
Droit foncier rural	Y. Nicole					O	28	3
Droit international de l'environnement	J. Voinov Kohler					O	28	3
Droit international économique	A. Ziegler					E	56	6
Droit international humanitaire	E. Schmid					E	28	3
Droit notarial (ne sera except. pas donné en A19)	D. Piotet			?		O	28	3
Droit pénal économique	A. Macaluso					E	56	6
Droit pénal humanitaire	D. Scalia					O	28	3
Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso					E	28	3
Fiscalité internationale (ne sera pas donné au semestre A20)	R. Danon					E	28	3
** Fondements communs du droit européen	Hj. Peter					O	56	3
Fusions, acquisitions et régime des OPA	E. Philippin					O	56	6
Histoire des institutions et des idées politiques (ne sera pas donné au semestre A19)	S. Baume					E	28	3
Histoire du droit approfondie	D. Tappy					O	56	6
*** Intégration européenne "histoire et enjeux actuels"	G. Grin					O	28	3
La famille internationale (donné une année/2 : présentations A18/A20)	A. Bonomi / E. Lein					O	56	6
Loi fédérale sur l'égalité	C. Sattiva-Spring					O	28	3
Médecine légale	S. Grabherr + 3 interv.					O	28	3
Médiation civile et commerciale	C. Lévy					O	56	6
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale	C. Perrier				à voir	O	28	3
Philosophie du droit II (donné une année/2 : présentations A19/A21)	A. Papaux					O	56	6
Planification matrimoniale et successorale	V. Haas / D. Reymond / B. Verrey					O	56	6
Planification patrimoniale internationale	A. Bonomi / E. Lein					O	56	6
Planification successorale internationale	A. Bonomi / E. Lein					O	28	3
Prévoyance professionnelle	C. Monnard Séchaud					O	28	3
Principes généraux de droit privé	E. Philippin / D. Piotet					O	56	6
Procédure civile	J. Haldy / Y. Diagne					O	56	6
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay					O	56	6
Procédure pénale	A. Macaluso					E	56	6
Propriété intellectuelle	I. Cherpillod					O	56	6
Protection des données	S. Métille					E	56	6

* Le cours peut être suivi en français ou en anglais

** Le cours peut être suivi au choix sur le premier ou le second trimestre (3 cr ECTS) ou sur le semestre entier (6 cr. ECTS) (1 seule inscription aux examens)

*** Le cours peut être suivi au choix sur le 1er semestre (3 cr. ECTS), ou l'année complète (6 cr. ECTS) (1 seule inscription aux examens)

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - sans mention (suite)

Enseignements à choix pour un total de 69 crédits ECTS (suite)	Enseignant-e-s	semestres				examens	heures de cours	crédits ECTS
		18 A	19 P	19 A	20 P			
Enseignements en anglais :								
Contract drafting	E. Lein					E	28	3
Droit américain	K. Druckman					O	56	6
* International Arbitration (donné une année/2: présentations P20/P22)	E. Lein					O	56	6
International Human Rights Law	E. Schmid					E/V	56	6
Advanced International Law and Its Relations with Domestic Legal Systems	E. Schmid					E/V	28	3
Microeconomics & Game Theory	C. Thoeni					E	56	6
Enseignements en allemand :								
Deutsches Internationales Privatrecht	Droit allemand					E	28	3
Die deutsche Zivilprozessordnung	Droit allemand					E/O	28	3
Europäisches Wirtschaftsrecht	Droit allemand					E/V	28	3-6
Internationales Wirtschaftsrecht	Droit allemand					E	28	3
Übungen im Bürgerlichen Recht für Fortgeschrittene	Droit allemand					E/V	28	3-6
Übungen im Öffentlichen Recht für Fortgeschrittene	Droit allemand					E	28	3
12 crédits "hors liste": Avec l'accord préalable de la Commission des équivalences, l'étudiant peut inclure dans le module 1, des enseignements de niveau maîtrise universitaire suivis dans un autre cursus de la Faculté, une autre Faculté, une autre Université ou institut universitaire, à concurrence de 12 crédits ECTS (art.11, al. 1 Regl. MLaw).								
Ces enseignements peuvent notamment être ceux dispensés dans le cadre du Master en Droit et Economie, du Master en Droit, criminalité et sécurité des technologies de l'information et du Master en Droit en Sciences Criminelles, orientation criminologie et sécurité. Les cours spécialisés, enseignés dans le cadre du Master en Droit en professions judiciaires, ne peuvent pas être inclus dans le module 1.								
Travaux personnels/séminaire (module 2) : 3 travaux personnels à 2 crédits ou un séminaire-bloc à 6 crédits								6
Mémoire de Maîtrise universitaire (module 3) : Le mémoire peut être remplacé par un travail écrit, rédigé dans le cadre d'un concours juridique (art. 15, al. 8 Regl. MLaw). Les conditions de validation d'une participation à un concours juridique sont disponibles sur le site de l'Ecole.								15

Tous les examens ont un coefficient de 1

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Droit du commerce"

Enseignements obligatoires pour un total de 12 crédits ECTS	Enseignant-e-s	semestres				examens	heures de cours	crédits ECTS
		19 A	20 P	20 A	21 P			
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations A19/P21)	A. Morin					E	56	6
Fusions, acquisitions et régime des OPA	E. Philippin					O	56	6
Enseignements à choix pour un total de 18 crédits ECTS au moins								
Analyse économique du droit	L. Bieri					O	56	6
Droit bancaire	C. Lombardini					O	56	6
Droit de l'arbitrage	A. Bonomi					O	56	6
Droit de l'énergie en droit suisse et en droit de l'Union européenne	E. Poltier / R. Born					O	56	6
Droit de l'immobilier	Th. Dubois					O	56	6
Droit de la concurrence suisse et européen	A. Heinemann / V. Martenet					O	56	6
Droit de la consommation	A.C. Fornage					O	28	3
Droit des assurances privées	V. Brulhart					O	56	6
Droit des marchés publics	NN					O	28	3
Droit du commerce international	K. Druckman					O	56	6
Droit international économique	A. Ziegler					E	56	6
Droit pénal économique	A. Macaluso					E	56	6
Fiscalité internationale (ne sera pas donné au semestre A20)	R. Danon					E	28	3
International Arbitration (donné une année/2: présentations P20/P22 - en anglais)	E. Lein					O	56	6
Médiation civile et commerciale	C. Lévy					O	56	6
Propriété intellectuelle	I. Cherpillod					O	56	6
Protection des données	S. Métille					E	56	6

Tous les enseignements sont des cours
Tous les examens ont un coefficient de 1

Le cours peut être suivi en français **ou** en anglais

Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Droit du contentieux"

	Enseignant-e-s	semestres				examens	heures de cours	credits ECTS
		19	20	20	21			
		A	P	A	P			
Enseignements obligatoires pour un total de 18 crédits ECTS								
Procédure civile	J. Haldy / Y. Diagne					O	56	6
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay					O	56	6
Procédure pénale	A. Macaluso					E	56	6
Enseignements à choix pour un total de 12 crédits ECTS au moins								
Analyse économique du droit	L. Bieri					O	56	6
Arbitrage en droit du sport	A. Bonomi / D. Mavromati					E	56	6
Contentieux international	A. Bonomi / E. Lein					E	56	6
Droit administratif approfondi	A.C. Favre					O	28	3
Droit de l'arbitrage	A. Bonomi					O	56	6
Droit des marchés publics	NN					O	28	3
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations A19/P21)	A. Morin					E	56	6
Droit notarial (ne sera except. pas donné en A19)	D. Piotet			?		O	28	3
Droit pénal économique	A. Macaluso					E	56	6
Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso					E	28	3
Fusions, acquisitions et régime des OPA	E. Philippin					O	56	6
International Arbitration (donné une année/2: présentations P20/P22 - en anglais)	E. Lein					O	56	6
Médiation civile et commerciale	C. Lévy					O	56	6
Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale	C. Perrier					O	28	3
Principes généraux de droit privé	E. Philippin / D. Piotet					O	56	6
Protection des données	S. Métille					E	56	6

Tous les enseignements sont des cours
Tous les examens ont un coefficient de 1

Le cours peut être suivi en français **ou** en anglais

Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Droit du travail et sécurité sociale"

	Enseignant-e-s	semestres				examens	heures de cours	credits ECTS
		19 A	20 P	20 A	21 P			
Enseignements obligatoires pour un total de 15 crédits ECTS								
Droit des assurances sociales	B. Hummer					O	56	6
Droit du travail	R. Wyler					O	56	6
Prévoyance professionnelle	C. Monnard Séchaud					O	28	3
Enseignements à choix pour un total de 15 crédits ECTS au moins								
Droit des assurances privées	V. Brulhart					O	56	6
Droit des étrangers	M.S. Nguyen					O	56	6
Loi fédérale sur l'égalité	C. Sattiva-Spring					O	28	3
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay					O	56	6
Protection des données	S. Métille					E	56	6

Tous les enseignements sont des cours
Tous les examens ont un coefficient de 1

Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Droit international et comparé"

	enseignant-e-s	semestres				examens	heures de cours	credits ECTS
		19	20	20	21			
		A	P	A	P			
Enseignements obligatoires à choix pour un total de 12 crédits ECTS au moins								
Droit de l'arbitrage	A. Bonomi					O	56	6
Droit des relations Suisse - Union européenne	F. Maiani					E	56	6
Droit du commerce international	K. Druckman					O	56	6
Droit international économique	A. Ziegler					E	56	6
International Arbitration (donné une année/2: présentations P20/P22 - en anglais)	E. Lein					O	56	6
International Human Rights Law (en anglais)	E. Schmid					E/Vcn	56	6
Enseignements à choix pour un total de 18 crédits ECTS au moins								
Arbitrage en droit du sport	A. Bonomi / D. Mavromati					E	56	6
Contentieux international	A. Bonomi / E. Lein					E	56	6
Contract drafting (en anglais)	E. Lein					E	28	3
Droit aérien	F. Schubert					O	28	3
Droit américain (en anglais)	K. Druckman					O	56	6
Droit constitutionnel comparé (donné une année/2 : présentations A19/A21)	V. Martenet					O	28	3
Droit de l'énergie en droit suisse et en droit de l'Union européenne	E. Poltier / R. Born					O	56	6
Droit de la concurrence suisse et européen	A. Heinemann / V. Martenet					O	56	6
Droit international de l'environnement	J. Voinov Kohler					O	28	3
Droit international humanitaire	E. Schmid					E	28	3
Droit pénal humanitaire	D. Scalia					O	28	3
Entraide judiciaire internationale en matière pénale	A. Macaluso					E	28	3
Fiscalité internationale (ne sera pas donné au semestre A20)	R. Danon					E	28	3
Advanced International Law and Its Relations with Domestic Legal Systems	E. Schmid					E/V	28	3
Intégration européenne "histoire et enjeux actuels"	G. Grin					O	28	3
		Annuel	Annuel			O	56	6
La famille internationale (donné une année/2 : présentations A18/A20)	A. Bonomi / E. Lein					O	56	6
Planification matrimoniale et successorale	V. Haas / D. Reymond / B. Verrey					O	56	6
Planification patrimoniale internationale	A. Bonomi / E. Lein					O	56	6
Planification successorale internationale	A. Bonomi / E. Lein					O	28	3

Tous les enseignements sont des cours
Tous les examens ont un coefficient de 1
Le cours peut être suivi en français ou en anglais

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Droit privé et fiscal du patrimoine"

	enseignant-e-s	semestres				examens	heures de cours	credits ECTS
		19	20	20	21			
		A	P	A	P			
Enseignements obligatoires pour un total de 18 crédits ECTS								
Droit de l'immobilier	Th. Dubois					O	56	6
Droit fiscal du patrimoine	Y. Noël / J.Ph. Krafft / M. Monod					O	56	6
Planification matrimoniale et successorale	V. Haas / D. Reymond / B. Verrey					O	56	6
Enseignements à choix pour un total de 12 crédits ECTS au moins								
Aménagement du territoire et droit public (police) des constructions	B. Bovay					O	56	6
Droit bancaire	C. Lombardini					O	56	6
Droit des assurances privées	V. Brulhart					O	56	6
Droit des étrangers	M.S. Nguyen					O	56	6
Droit des obligations approfondi (donné un semestre/3 : présentations A19/P21)	A. Morin					E	56	6
Droit foncier rural	Y. Nicole					O	28	3
Droit notarial (ne sera except. pas donné en A19)	D. Piotet			?		O	28	3
Fiscalité internationale (ne sera pas donné au semestre A20)	R. Danon					E	28	3
Fusions, acquisitions et régime des OPA	E. Philippin					O	56	6
Planification patrimoniale internationale	A. Bonomi / E. Lein					O	56	6
Planification successorale internationale	A. Bonomi / E. Lein					O	28	3
Prévoyance professionnelle	C. Monnard Séchaud					O	28	3
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay					O	56	6

Tous les enseignements sont des cours
Tous les examens ont un coefficient de 1

Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ;l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Droit public"

Enseignements à choix pour un total de 30 crédits ECTS	Enseignant-e-s	semestres				examens	heures de cours	credits ECTS
		19	20	20	21			
		A	P	A	P			
Aménagement du territoire et droit public (police) des constructions	B. Bovay					O	56	6
Droit administratif approfondi	A.C. Favre					O	28	3
Droit constitutionnel comparé (donné une année/2 : présentations A19/A21)	V. Martenet					O	28	3
Droit de l'énergie en droit suisse et en droit de l'Union européenne	E. Poltier / R. Born					O	56	6
Droit de l'environnement	A.C. Favre					O	56	6
Droit des assurances sociales	B. Hummer					O	56	6
Droit des étrangers	M.S. Nguyen					O	56	6
Droit des marchés publics	NN					O	28	3
Droit des télécommunications	S. Bondallaz					O	28	3
Histoire des institutions et des idées politiques (ne sera pas donné au semestre A19)	S. Baume					E	28	3
International Human Rights Law (en anglais)	E. Schmid					E/Vcn	56	6
Procédure et juridiction administratives	B. Bovay					O	56	6

Tous les enseignements sont des cours
Tous les examens ont un coefficient de 1

Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ; l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.

Plan d'études de la Maîtrise universitaire en Droit - mention "Théorie juridique"

Enseignements à choix pour un total de 30 crédits ECTS	Enseignant-e-s	semestres				examens	heures de cours	credits ECTS
		19 A	20 P	20 A	21 P			
Analyse économique du droit	L. Bieri					O	56	6
Droit administratif approfondi	A.C. Favre					O	28	3
Droit constitutionnel comparé (donné une année/2 : présentations A19/A21)	V. Martenet					O	28	3
Droit du commerce international	K. Druckman					O	56	6
Fondements communs du droit européen	Hj. Peter					O	56	3
Histoire du droit approfondie	D. Tappy					O	56	6
Microeconomics & Game Theory (en anglais)	C. Thoeni					E	56	6
Philosophie du droit II (donné une année/2 : présentations A19/A21)	A. Papaux					O	56	6
Principes généraux de droit privé	E. Philippin / D. Piotet					O	56	6

Tous les enseignements sont des cours
Tous les examens ont un coefficient de 1

Le cours peut être suivi au choix sur le premier ou le second trimestre (3 cr ECTS) ou sur le semestre entier (6 cr. ECTS) (1 seule inscription aux examens)

Rappel:

Conformément à l'art. 10 du Règlement de la Maîtrise universitaire en Droit, pour obtenir une Maîtrise universitaire en Droit avec mention(s), l'étudiant doit:

- . Inclure, dans le cadre du module 1, les enseignements prévus par le Plan d'études pour la mention concernée à concurrence de 30 crédits ECTS au minimum (certains de ces enseignements peuvent être obligatoires pour l'obtention de la mention) et obtenir une moyenne arithmétique égale ou supérieure à 4.0 sur l'ensemble des évaluations présentées sur ces enseignements.
- . Valider, dans le cadre du module 2, au moins un travail personnel dans le domaine de la mention ;l'article 14 alinéa 8 demeure réservé.
- . Présenter, dans le cadre du module 3, un travail de mémoire sur le domaine de la mention ; l'article 15 alinéa 8 demeure réservé.